

Responsable : M. Verlaine ETAME SONE

Secrétariat : masters1.droit@univ-nantes.fr

 SEMESTRE 7

SEMESTRE 7

			Par semestre		Modalités		Par semestre		Type d'épreuve session unique (décembre - janvier)		Durée des écrits	
			CM	TD			ECTS	Coef.				
Unité d'enseignements fondamentaux 1 (DMS1PUBU01)					Obligatoire		20	20				
Contentieux administratif (DMS1CM010)			30h		1 CM + 1 TD			1	Écrit		3h00	
TD Contentieux administratif (DMS1TD010)				16h				1	Contrôle continu tout au long du semestre			
Droit public économique (DMS1CM036)			30h		2 CM + 1 TD au choix			1	Sans TD : Écrit		1h00	
TD Droit public économique (DMS1TD036)				16h				1	Avec TD : Écrit		3h00	
Droit des services publics (DMS1CM026)			30h					1	Contrôle continu tout au long du semestre			
TD Droit des services publics (DMS1TD026)				16h				1	Sans TD : Oral			
								1	Avec TD : Écrit		3h00	
								1	Contrôle continu tout au long du semestre			
Unité d'enseignements complémentaires 1 (DMS1PUBU02)					Obligatoire		10	10				
Finances publiques et réforme de l'Etat (DMS1CM040)			30h		2 CM obligatoires			1	Écrit		2h00	
Histoire de l'administration (DMS1CM044)			30h					1	Oral			
Contentieux européens (DMS1CM011)			30h		1 CM au choix ou mémoire			1	Oral			
Grands principes du droit de l'environnement (DMS1CM042)			30h					1	Oral			
Protection internationale et européenne des droits fondamentaux (DMS1CM071)			30h					1	Écrit		1h00	
Mémoire et méthodologie de la recherche (DMS1CM057) Le mémoire est un exercice réparti sur les deux semestres. Un seul sujet est traité sur toute l'année.								1	Présentation de la bibliographie et du plan		20 minutes	
Unité linguistique 1 (DMS1PUBU04)					Facultatif		0	2				
Langue étrangère : Anglais (DMS1TD091) ou Espagnol (DMS1TD092) (*)				20h	1 langue au choix			1	Contrôle continu tout au long du semestre			

(*) L'inscription se fait par l'étudiant sur un semestre de son choix ou sur les deux semestres (option très recommandée). Il est rappelé aux étudiants qu'il leur sera demandé un certain engagement en cours et pour la préparation de ceux-ci afin de mieux progresser et renforcer leurs compétences en langues.

► **SEMESTRE 8**

	Par semestre		Modalités	Par semestre		Type d'épreuve session unique (avril - mai)	Durée des écrits
	CM	TD		ECTS	Coef.		
Unité d'enseignements fondamentaux 2 (DMS2PUBU01)			Obligatoire	18	18		
Droit de l'urbanisme (DMS2CM018)	30h		3 CM + 2 TD		1	Écrit	3h00
TD Droit de l'urbanisme (DMS2TD018)		16h			1	Contrôle continu tout au long du semestre	
Droit des contrats publics (DMS2CM021)	30h				1	Écrit	3h00
TD Droit des contrats publics (DMS2TD021)		16h			1	Contrôle continu tout au long du semestre	
Droit de l'emploi public (DMS2CM084)	30h				1	Écrit	1h00
Unité d'enseignements complémentaires 2 (DMS2PUBU02)			Obligatoire	6	6		
Droit de la santé (DMS2CM013)	30h		2 CM au choix		1	Oral	
Droit de la ville (DMS2CM016)	30h				1	Oral	
Finances publiques locales, sociales et de l'Union européenne (DMS2CM045)	30h				1	Oral	
Libertés et droits fondamentaux approfondis (DMS2CM052)	30h				1	Écrit	1h00
Unité Méthodologie spécialisée (DMS2PUB003)			Obligatoire	6	6		
Note de synthèse - Initiation à la recherche (DMS2TD075)	Référentiel		1 TD au choix		1	Soutenance facultative	30 minutes
Mémoire et méthodologie de la recherche (DMS2CM058)	Référentiel				1	Soutenance du mémoire	1h00
Le mémoire est un exercice réparti sur les deux semestres. Un seul sujet est traité sur toute l'année.							
Unité linguistique 2 (DMS2PUBU05)			Facultatif	0	2		
Langue étrangère : Anglais (DMS2TD091) ou Espagnol (DMS2TD092)		20h	1 langue au choix		1	Contrôle continu tout au long du semestre	
Unité Valorisation Engagement Étudiant (DMS2PUBVAEE)			Facultatif	0	1	Bonification à l'année	
Clinique du droit LEX (DMSLEX)			1 engagement au choix		1	Participation	
Reconnaissance de l'engagement étudiant (DMSVAEE)					1	Rapport d'activités (maximum 5000 caractères)	
Unité de professionnalisation			Facultatif	0	0		
Stage / expérience en milieu professionnel : <i>Obligatoire dans le cycle master</i>						Sous couvert d'une convention de NU	
PIX + Droit						Certification	

La disposition générale concernant les dispenses d'assiduité est à consulter dans l'article 13 du RCC des masters.